

Association scolaire intercommunale
de Saint-Prex et environs (ASISE)

Procès-verbal no 4



Conseil d'établissement

Ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2014.
4. Compte-rendu du groupe de réflexion « communication parents-enseignants ».
5. Point de situation sur le comportement des élèves dans les bus.
6. Mobilité et sécurité aux abords des collèges.
7. Les cours facultatifs.
8. Mise en place d'un groupe de travail « procédure type en cas d'accidents ».
9. Mise en place d'un groupe de travail « valoriser le site internet de l'école ».
10. Date de la prochaine séance.
11. Divers et propositions individuelles

Lieu

Salle d'étude Cherrat III St-Prex

Date et horaire

14 janvier 2015 à 20 h 00

Participants (20)

Parents :

Bass Costantini Miriam, Fornier Gaillard Anne-Sophie, Gosselin Sophie, Mamin Thierry, Montserrat Béatrice

Professionnels école :

Amiguet Martine, Bugnon Karine, Lüthi Marie-Anne, Seara Johnny, Uebelhart Patrick

La société civile :

Bataillard Nathalie, Carrillo Ernesto, Kaiser Carole, Paccot Stéphanie, Todaro Carmelo

Les autorités :

Dutoit Marlyse, Gämümann Anouk, Mudry Helen, Pache Margarita, Tinguely Carine

Excusés

Mamin Thierry, Paccot Stéphanie

Rédactrice du procès-verbal

Grandjean Véronique

Distribution

Membres du Conseil d'établissement
Greffes municipaux des 5 communes
Secrétariat de l'ASISE
Membres CoDir ASISE

Date d'émission

30 janvier 2015

Mme Carine TINGUELY souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement et ouvre la séance.

1. Appel.

Mme Véronique Grandjean procède à l'appel. Mme Stéphanie PACCOT et M. Thierry MAMIN sont excusés.

2. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

3. Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2014.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4. Compte-rendu du groupe de réflexion « communications parents-enseignants ».

Le groupe de travail était constitué de Mmes Gäumann, Kaiser, Bass Costantini, Montserrat, Gosselin et M. Seara. A l'exception de M. Seara, tous les membres sont parents d'enfants scolarisés à Saint-Prex donc directement concernés par le sujet.

C'est un sujet délicat et émotionnel qui touche tout les parents et il y a un vrai problème de communication.

Du côté des parents, le plus gros soucis est la peur de dire les choses et que les enseignants changent après d'attitude envers leurs enfants. Il y a peu d'action de ces derniers à cause de ça. Cependant, il faut relever que la majorité des enseignants sont ouverts à la discussion.

La distance entre les enseignants et les parents se creusent depuis la 9^{ème} H qui est également due à l'âge des enfants.

La question essentielle qui se pose et comment procéder et à qui s'adresser quand il y a de sérieux problèmes.

Différents exemples : refus de l'enseignant de communiquer, comportement humiliant avec certains élèves, impression que l'enseignant ne gère plus la classe ou que le programme n'est pas respecté.

Du côté des enseignants, il y a aussi des parents omniprésents qui remettent en question toutes leurs idées et leur façon de faire. Une population de parents étrangers coupée du milieu scolaire et qui ne cherche pas forcément le contact. D'autres ne cherchent pas le dialogue avec les enseignants et passe directement par les instances supérieures.

Que faire afin que le dialogue entre ces parents et ces enseignants soit possible et constructible ?

Quelques idées en vrac : un guide des bonnes manières, une marche à suivre pour les parents rédigé par les parents et qui figurerait dans l'agenda scolaire.

Nécessité que tous les enseignants soient atteignables. Profiter de la réunion des parents pour rappeler que les enseignants sont à la disposition en cas de problème. Créer une permanence téléphonique constituée par les membres de ce conseil qui serait joignable afin de faire le tampon et jouer le rôle de porte-parole.

lexion également à se faire au sujet de la réunion plénière, il manque de temps dans les classes quand le contact se fait directement avec les enseignants.

Le groupe n'a pas de solutions directes à proposer mais ouvre la discussion sur ces différentes possibilités.

M. Patrick Uebelhart prend note de certains constats qui se font également au niveau de l'école. Il y a des enseignants qui sont plus accessibles que d'autres. Des consignes sont données comme quoi chaque maître doit donner ses coordonnées téléphoniques ou adresse mail. Lorsqu'un entretien est demandé, l'enseignant a 10 jours pour l'organiser selon la loi scolaire.

Il ne souhaiterait pas mettre en place quelque chose de trop structuré alors que la majorité des maîtres respectent ces consignes. Il est vrai que dès la 9^{ème}, la notion de maître de classe devient floue.

Au niveau de la direction, on essaie de faire respecter la hiérarchie car ce n'est jamais évident de rencontrer des parents sans avoir les informations du maître, sinon c'est contre productif. Le sujet est effectivement délicat. Les parents peuvent émettre des critiques par rapport au fonctionnement, les enseignants ne sont pas infailibles. Il ne faut pas oublier que c'est à la direction de suivre le profil pédagogique des maîtres et non aux parents.

Bien entendu, des erreurs peuvent être commises. Cela peut arriver qu'il y ait vraiment des incompatibilités entre les parents et l'enseignant ce qui empêche de faire avancer la situation mais cela reste des cas relativement restreints.

Mme Gäumann est surtout inquiète par rapport aux parents qui n'osent pas intervenir, comment permettre à ces derniers d'agir sans qu'ils aient peur des éventuelles représailles.

Mme Fornier Gaillard demande si une méthodologie devrait être mise en place afin de remédier à cette situation.

Mme Tinguely demande si un procès-verbal est dressé lorsque un entretien est demandé formellement par un parent, ceci donnerait la possibilité à la direction d'avoir un suivi formel.

M. Uebelhart explique que si la discussion a une influence majeure sur le parcours scolaire de l'élève, un procès-verbal est dressé autrement il n'y en a pas. La direction n'est pas forcément au courant des entretiens demandés par les parents.

Mme Tinguely relève que les problèmes avec les enseignants se situent essentiellement sur les 3 dernières années, les enjeux sont importants ces dernières années.

M. Todaro constate que les problèmes sont connus, ils sont en nombre restreint donc nous devrions pouvoir agir. Il y a des problèmes de communications donc il y a des lacunes quelque part. Les torts sont certainement partagés.

M. Uebelhart est conscient de toutes ces problématiques, néanmoins il nous faut des éléments concrets pour instruire quelque chose et ces derniers sont très rares.

Les parents attendent souvent trop longtemps pour agir.

M. Todaro constate que malheureusement il y a des lourdeurs incroyables au niveau de l'Etat de Vaud et de ce fait, il est difficile d'avancer.

Mme Tinguely demande si il existe une marche à suivre au niveau des enfants. Par exemple, si une classe entière souhaite une médiation avec un maître que faut-il faire ? Est-ce que les enseignants ne devaient pas être obligés d'accéder à leur demande ?

M. Uebelhart répond qu'en principe cela se fait, mais les enseignants ne sont pas obligés d'accepter cette médiation et dès lors la situation est bloquée. La direction peut intervenir mais cela ne va généralement nulle part, mais le cas peut être relégué au Canton.

Mme Tinguely souhaiterait que l'on trouve des solutions ce soir par respect pour le travail effectué par le groupe.

Dés lors, il faut peut-être faire figurer sur le site internet, les coordonnées des enseignants.

Mme Mudry demande si des traducteurs sont à disposition des parents étrangers.

M. Uebelhart répond par l'affirmative, un budget est prévu pour ces situations soit environ Fr. 1'500.- par année. Le département donne des brochures dans toutes les langues.

Mme Gosselin pense que c'est vraiment bien l'idée d'un mode d'emploi afin de donner toutes les possibilités aux parents et de leur dire n'hésitez pas à intervenir.

M. Uebelhart rappelle qu'il le dit à toutes les conférences des parents que le secrétariat, le maître de classe, l'infirmière scolaire et les médiatrices sont à disposition. Les élèves n'hésitent pas à venir le trouver dès lors, il ne comprend pas que les parents ne le font pas.

Mme Gosselin demande quel est le fonctionnement le plus simple pour intervenir en cas de disfonctionnement, écrire un mail, une lettre, l'agenda. Faut-il garder une trace de la discussion ?

M. Uebelhart explique qu'il demande toujours aux parents une confirmation écrite de ce qui a été dit. En effet, s'il doit discuter avec un maître, il lui faut des éléments concrets. Il peut également organiser des réunions directement parents-professeurs, mais souvent les parents renoncent car ils ne veulent pas rencontrer le maître. De ce fait, cela devient très compliqué d'avancer dans ces conditions.

Mme Tinguely demande si ce refus de rencontrer le maître est dû à ces peurs de représailles envers les enfants. Il ne faut pas oublier que l'enseignant a tout pouvoir sur les moyennes des élèves et que cela peut modifier le cours de sa scolarité.

M. Uebelhart le dit aux parents que si un retour devait se faire sur leur enfant, ils doivent l'avertir au plus vite, car c'est très grave. Un signalement de ces agissements peut être fait auprès de la DGEO. Il y a quelques enseignants qui ont un dossier ouvert auprès de ce département. Le directeur peut donner des objectifs à atteindre à l'enseignant et les vérifier ponctuellement.

Le directeur ne peut pas mettre de sanctions à un enseignant ou un avertissement, seul le chef de service peut le faire.

Mme Tinguely souhaite qu'un mode d'emploi soit créé et que l'on intègre des membres du conseil d'établissement pour son élaboration.

M. Carillo pense que nous devrions créer un formulaire sous forme de questions-réponses. Il pourrait être à disposition sur le site internet.

Mme Kaiser trouve que le temps de réactivité de la direction est un peu long lorsqu'il y a un problème avec un enseignant. Elle a un cas concret qui c'est résolu avec un peu trop de retard à son avis, soit environ avec deux mois de retard.

M. Uebelhart rappelle que quand un enseignant est en CDI, il ne peut rien faire à moins d'une faute très grave (agressions).

M. Todaro ne comprend pas pourquoi le directeur d'un établissement ne peut pas avoir plus de pouvoir.

M. Uebelhart réexplique que la seule décision qu'il peut prendre c'est de convoquer le maître lui dire que cela ne va pas, de prendre des éléments concrets et lui demander de changer la situation mais ce ne sont que des impulsions.

M. Todaro rappelle qu'il parle en règle générale mais pas de M. Uebelhart personnellement. Il ne comprend pas que l'on puisse être si limité dans les moyens.

M. Uebelhart regrette de n'avoir pas le temps d'aller voir également les maîtres qui vont bien, mais concrètement il est difficile de suivre un enseignant lors d'un cours car ce dernier est différent, les élèves également.

Mme Gäumann pense que c'est bien que les enseignants qui sont moins accessibles soient conscients qu'il y a un conseil d'établissement, et que ce dernier discute des problèmes.

M. Uebelhart dit qu'effectivement il pourrait donner un retour à certains enseignants de cette séance, mais de nouveau c'est difficile car il n'y a pas d'éléments concrets. Pour avancer, il doit recevoir des écrits de la part des parents mais depuis 4 ans il n'a reçu que 6 plaintes.

Mme Tinguely propose que M. Uebelhart vienne à la prochaine séance avec des suggestions pour améliorer la situation.

Réfléchir à un média pour ouvrir l'information aux parents.

M. Uebelhart est favorable à un document questions-réponses avec les droits et devoirs des parents.

M. Seara trouve intéressant que des parents soient consultés sur l'organisation des soirées d'information. Connaître leur besoin et leur demande puisque ce sont les premiers concernés par cette séance.

Il pense également que cela serait une bonne idée que l'école génère, en début d'année scolaire, une liste par classe avec les numéros de téléphones des enseignants et que l'on insère ce document directement dans l'agenda.

M. Uebelhart souhaiterait que le groupe des parents fasse un listing des questions afin que ce dernier puisse travailler avec des enseignants dessus.

5. Point de situation sur le comportement des élèves dans les bus.

M. Uebelhart explique qu'il y avait des problèmes sur la ligne Lussy-Yens. Il est monté à l'arrêt du bus et a fait le trajet avec les élèves, PRM et la gendarmerie sont également intervenus. C'était avec les petits, plus de soucis avec les grands. Depuis cette intervention, tout est apparemment rentré dans l'ordre.

Il est également intervenu auprès du MBC au sujet d'un chauffeur, ce dernier ne s'occupe plus de cette ligne. Le MBC essaie de mettre toujours les mêmes chauffeurs afin d'avoir également une plus grande réactivité en cas de soucis.

PRM peut également refaire de la prévention.

6. Mobilité et sécurité aux abords des collèges.

Mme Tinguely est venue avec un délégué du Canton au sujet du carrefour zone 30 Km/h car il y a eu des plaintes de mamans qui amènent leurs enfants à pied et la traversée du carrefour est dangereuse avec les voitures des enseignants d'un côté, les activités industriels et les autres usagers de l'autre.

Mme Tinguely a eu beaucoup de chance lors de son entrevue car un camion a fait une marche arrière au milieu du carrefour pour aller à l'entreprise Addormatique. De ce fait, ce dernier a été horrifié par la situation actuelle. En effet, chaque marquage doit au préalable passé par l'aval du canton, nous ne sommes pas libres de mettre ce que nous voulons comme signalisation routière.

Un projet est en cours, nous espérons pouvoir démarrer les travaux d'ici avril-mai 2015.

M. Uebelhart explique que l'arrêt de bus a été déplacé au collège de Yens afin de sécuriser les élèves. A Sous-Allens, la police va amender les voitures mal parkées.

Mme Tinguely explique qu'une zone de décharge est prévue vers le mini-pitch actuelle et l'ancien parking deviendra une zone de récréation.

7. Les cours facultatifs.

M. Uebelhart souhaiterait que le choix des cours facultatifs soit élargi et invite le conseil à réfléchir à des activités.

Mme Tinguely se joint également aux vœux de M. Uebelhart et signale qu'il y a une volonté politique. Les locaux sont à disposition et le CoDir est ouvert aux demandes.

8. Mise en place d'un groupe de travail « procédure type en cas d'accidents ».

Ce point est reporté à la prochaine séance.

9. Mise en place d'un groupe de travail « valorisation le site interne de l'école ».

Ce point est reporté à la prochaine séance

10. Date de la prochaine séance.

Le mercredi 29 avril 2015.

11. Divers et propositions individuelles

M. Seara a entendu dire qu'à la rentrée scolaire, les salles non-utilisées seraient fermées à clé, afin d'éviter des coûts de nettoyage, est ce que cela sera le cas ?

Mme Tinguely répond qu'au niveau de l'ASISE chaque salle utilisée est louée à l'association. Le loyer comprend les frais de base, les frais de nettoyage et entretien est louée Fr. 12'500.- par année. Nous allons nous retrouver avec des salles libres au Cherrat et les autres communes ne sont pas prêtes à payer une salle utilisée occasionnellement.

Il a été décidé qu'il y aurait un nombre de classe dédiée à l'enseignement définie par les direction des écoles et les autres seront fermées donc ni chauffée, ni nettoyée et ceci afin d'éviter des surcoûts à l'ASISE.

M. Seara souligne que la salle de travail pour les maîtres fait 5 m2 pour 60 personnes environ donc il serait bien d'en avoir une autre à disposition.

Mme Tinguely dit qu'il faut regarder avec M. Uebelhart les besoins nécessaires à l'enseignement, ce que nous voulons éviter c'est d'utiliser des salles sporadiquement.

Les salles seront bien définies dans leur utilisation.

La séance est levée à 22 h 10.

La Présidente :

Carine Tinguely

La Secrétaire :

Véronique Grandjean